

N° identification ODG :

IDENTITE DE L'OPERATEUR

N° SIRET :

Moulinier

Producteur d'huile de noix faisant appel à un prestataire de service

Nom-Prénom ou Raison Sociale

Adresse

CP VILLE

Téléphone :

Mail :

**DECLARATION INTERMEDIAIRE DE FABRICATION D'HUILE DE NOIX
 DONT HUILE DE NOIX DU PERIGORD AOP au 28.02 N+1**

CAMPAGNE 20.. / 20..

	QUANTITE DE CERNEAUX TRANSFORMEE EN HUILE (en kg)	QUANTITE D'HUILE DE NOIX TOTALE PRODUITE (en litres)		QUANTITE DE CERNEAUX (1) TRANSFORMEE EN HUILE DE NOIX AOP (en kg)	QUANTITE D'HUILE DE NOIX AOP PRODUITE (en litres)	
		A FROID	A CHAUD		A FROID	A CHAUD
PRODUCTION PROPRE DU MOULINIER (2)						
PRESTATION DE SERVICE REALISEE POUR LE COMPTE DE TIERS						
TOTAL MOULINIER						
PRODUCTION HUILE REALISEE EN FAISANT APPEL A UN PRESTATAIRE (2)						

**IDENTITE DES OPERATEURS ACTEURS DE LA PRESTATION DE SERVICE
 &
 QUANTITE D'HUILE DE NOIX PRODUITE**

Selon le cas, indiquez :

Nom, prénom ou raison sociale et adresse complète de : 1- l'opérateur pour lequel la prestation est réalisée (compléter sur papier libre, si nécessaire) <u>OU</u> 2- du moulinier (atelier de transformation)	QUANTITE D'HUILE DE NOIX AOP PRODUITE (en litres)	
	Extraction à froid	Extraction à chaud
1.		
2.		
3.		
4.		
TOTAL FABRIQUEE EN PRESTATION DE SERVICE		

Fait à le.....

SIGNATURE 

(1) les cerneaux de noix issus de la récolte N-1 ne peuvent plus être utilisés pour la fabrication de l'huile de noix du Périgord au-delà du 31/10/N+1

(2) le cas échéant, joindre obligatoirement le relevé détaillé des achats de noix et cerneaux de noix (nom et coordonnées du fournisseur et quantités achetées)